

Professionnels de santé : 2 dispositifs pour faciliter l'hospitalisation à domicile



L'HAD répond à une demande de plus en plus importante de la population de rester dans son environnement familial pour être soigné lorsque c'est possible. Pour y répondre, les pouvoirs publics ont lancé 2 dispositifs visant à faciliter sa mise en place pour les patients répondant aux critères.

Désormais, les établissements d'HAD, les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et les services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD) peuvent intervenir ensemble grâce à une nouvelle organisation. Les patients et leurs proches peuvent ainsi :

- recevoir des soins hospitaliers adaptés tout en restant dans un cadre familial ;
- être suivis par une partie des professionnels avec lesquels ils ont tissé des liens ;
- bénéficier d'une prise en charge coordonnée et globale.

Ils n'ont plus à faire face à d'éventuels changements brusques dans leur parcours de soins.

Et pour aider à la décision médicale d'orienter un patient en HAD, une application mobile ADOP-HAD permet aux professionnels de santé d'évaluer l'éligibilité du patient. Le médecin obtient une réponse dans la minute et une synthèse des critères d'orientation. L'application permet également de

s'informer sur les différents modes de prise en charge possibles : soins palliatifs, pansements complexes, chimiothérapie...

© 2019 Les Echos Publishing